

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du jeudi 03 octobre 2024

Date de la convocation 26/09/2024 Date d'affichage 26/09/2024 Membres : En Exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE <u>Représenté(e)s :</u> Patrick MARTY par Sébastien CAYSSIALS <u>Excusé(e)s :</u> Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
--	--

Objet: Demande de subvention : réhabilitation des réseaux humides de collecte – commune de Roussennac – Tranche 1 (OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE La Traverse – Place du Pargou - Rue du centre) - DE_20241003_003

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de la lancer la tranche 1 de travaux de traverse et cœur de village dans un cadre de projet global d'aménagement et de valorisation du cœur de village de Roussennac.

Au préalable, la commune a réalisé par l'intermédiaire de l'entreprise SARJ Aveyron Diagnostic Réseaux une inspection télévisuelle des réseaux humides, un rapport a été remis à la commune.

Lors de cette réalisation des travaux d'aménagement de cette tranche, il sera nécessaire de reprendre une partie des réseaux usés et de pluie existants sur la zone impactée afin de limiter les pollutions domestiques.

Une procédure adaptée a été lancée le 18 juillet 2024 pour la réalisation des travaux. La commission d'appel d'offre du 23 septembre 2024 a retenu le groupement d'entreprises S.A.S Gregory/S.A.R.L Arrazat afin de réaliser l'intégralité du lot 1.

Après l'ouverture des plis, le chiffrage met en évidence la reprise des réseaux humides pour un montant estimé de 44 873 €.

Réseau eau pluvial	36 564,20€ HT
Réseau eau usée	8 308,80 € HT
Total	44 873,00 €

Dans son programme 2019/2024, l'Agence Adour Garonne par délibération du 27/10/2021 a décidé d'aider financièrement les communes pour réduire les pollutions domestiques de temps sec et de temps de pluie.

- Vu le prix de l'eau pour le service assainissement de 1,65€/m³ pour la commune de Roussennac en 2024

- Vu le dépôt des indicateurs sur l'observatoire des services d'eau assainissement (SISPEA) annuellement
- Vu l'engagement de la commune à respecter la charte qualité de pose des réseaux assainissement
- Vu le schéma directeur de la commune de Roussennac

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De solliciter l'aide de l'agence Adour Garonne afin de financer une partie de la reprise des réseaux humides pour un montant de 22 436,50€ soit 50 % du coût total du montant éligible.

	Montant éligible	Montant demandé
Agence Adour Garonne	44 873,00€ HT	22 436,50€ HT

- De mandater Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches par rapport à cette demande.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 04 octobre 2024
et publication ou notification
le 04 octobre 2024

Roussennac, le 04 octobre 2024.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAISSIANG

Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 04/10/2024
012-211202064-20241003-DE_20241003_003-DE